

N/Réf : 200.0/JM

A rappeler dans votre réponse

Bureau du Conseil communal
A l'attention du Président du Conseil
Monsieur Pierre-Alain Bringolf
p.a. Administration communale
Grand'rue 38
1196 Gland

Gland, le 5 novembre 2020

Concerne : Amendement du préavis municipal n°81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).

Monsieur le Président du Conseil communal,

En vertu de l'art. 85 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité souhaite amender le préavis visé en marge lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre prochain. Les raisons et la teneur de l'amendement sont décrits ci-après.

Des travaux d'envergure sont prévus dans un quartier identifié comme essentiel pour l'image de la Ville de Gland. Les commerçants sont fragilisés par les mesures sanitaires et la situation économique imprévisible. Ils expriment déjà des craintes en ce qui concerne l'impact des travaux. Il existe un besoin de maintenir la continuité de l'activité commerciale pour assurer le succès du projet de réaménagement dans sa totalité. Afin de réduire l'impact négatif sur le tissu économique du Vieux-Bourg il serait certainement souhaitable de compléter le budget du projet par une somme destinée directement aux commerçants qui seront affectés par les travaux. La Municipalité de Gland est donc favorable à une aide aux commerçants qui pourrait prendre la forme d'opérations promotionnelles, de campagnes d'informations, de signalisation, d'animations commerciales et/ou d'aides financières directes. Le type d'actions de promotion économique et le système de répartition entre les commerçants reste à définir.

Sur la base des plans du chantier et du registre des entreprises de Région de Nyon, il a été identifié des commerces dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration et des services aux particuliers répartis en 11 zones, qui seront directement affectés par les travaux. Cela représente 34 commerces actifs identifiés à ce jour. Le nombre exact de commerçants concernés sera à revoir au moment du lancement des travaux, prévu en août 2021.

L'enveloppe des aides aux commerçants du périmètre du Vieux-Bourg proposée par la Municipalité est de CHF 400'000.-. Ce montant a été estimé en fonction du nombre de commerces impactés et de la durée des travaux, en comparaison d'autres projets similaires récents.

En fonction de ce qui précède, lors de sa séance du 2 novembre 2020, la Municipalité a décidé d'amender le préavis municipal n°81 et d'accepter l'ajout du montant de CHF 400'000.-supplémentaire au budget du préavis.

Par conséquent, la décision du préavis municipal n°81 est amendée comme suit :

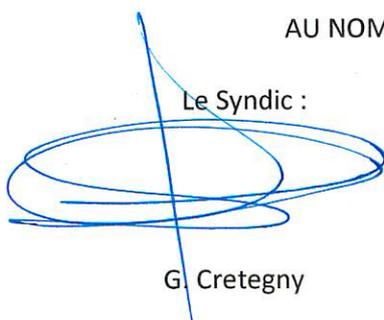
LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg - réaménagement (espace public + sous-sol) ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 17'130'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 16'495'000.-.

Vous trouverez en annexe une version amendée du préavis municipal n°81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).

En vous souhaitant bonne réception de l'amendement du préavis municipal n°81 décrit ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, l'expression de nos salutations respectueuses.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

G. Creteigny



Le Secrétaire :


J. Niklaus

Annexe : ment.

- Copies : - Gérald Creteigny, Syndic
- Gilles Davoine, Municipal
- Michael Rohrer, Municipal
- Secrétariat municipal
- Service des infrastructures et de l'environnement
- Service des finances

Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg - réaménagement (espace public + sous-sol)

Date proposée pour la séance de la commission :

jeudi 22 octobre 2020 à 18 h 30

Bâtiment du Montoly, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En 2006, le plan directeur des mobilités douces (PDMD)¹ relevait déjà la nécessité de mettre en valeur le noyau historique de la Ville de Gland que constitue le secteur du Vieux-Bourg. Ce document préconisait aussi l'instauration d'une zone 30 "nord"² incluant l'ensemble du périmètre du Bourg. Cette mesure a été réalisée par la mise en place d'éléments modérateurs de trafic et elle est actuellement au bénéfice de l'homologation par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Par conséquent, seules les réflexions urbanistiques restent à faire afin d'offrir des aménagements adaptés aux besoins des usagers et propices au développement commercial du secteur.

Outre la thématique de la qualité de vie, les différents documents cadres des équipements collectifs relèvent la vétusté des infrastructures communales. Le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) préconise le remplacement du réseau d'eau potable et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) émet la mise en conformité de l'entier du réseau d'assainissement.

Fort de ces constats, la Municipalité a confié une étude préliminaire en 2013 au groupement de spécialistes en mobilité et urbanistes (Citec-Urbaplan) afin de définir les objectifs et principes généraux du projet de réaménagement du Vieux-Bourg. Suite à ces réflexions, un préavis³ a été déposé en 2014 auprès du Conseil communal afin de réaliser la phase "étude du projet" selon la norme SIA 103 "Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils". Par conséquent, le présent document représente la concrétisation des investigations menées durant cette législature 2016-2021 et le souhait de procéder à leur réalisation.

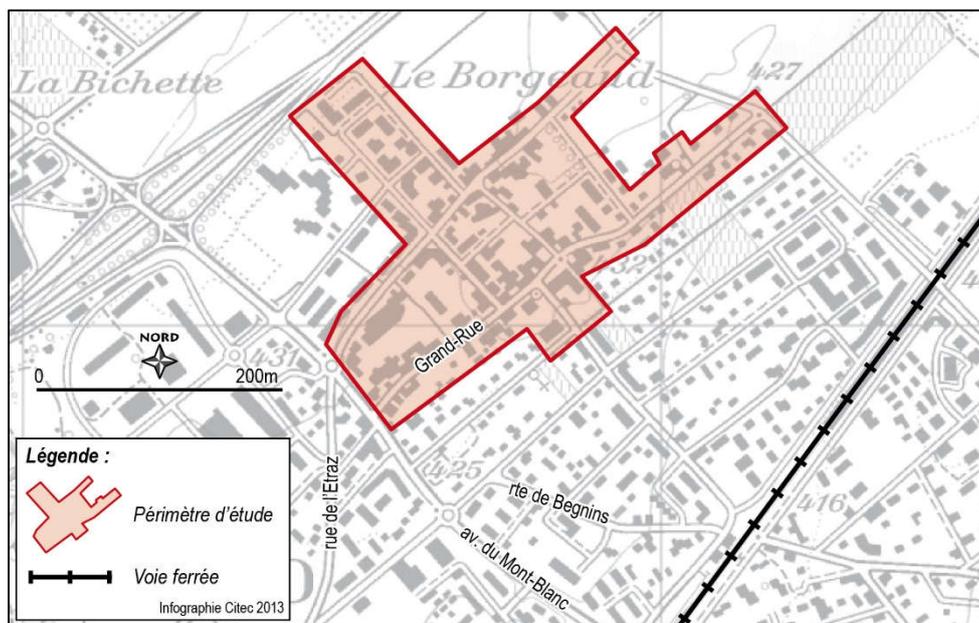


Figure 1: périmètre du projet impactant 1'433 habitants

¹ "Commune de Gland, plan des mobilités douces", EPFL - Citec ingénieurs conseils, 2006.

² Préavis 52/2008 "Crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur nord de la ville".

³ Préavis 71/2014 "Crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg".

SITUATION ACTUELLE

Le périmètre du Vieux-Bourg est délimité par deux axes principaux du réseau routier, à l'est par la Route de Luins (route collectrice) et à l'ouest par l'Avenue du Mont-Blanc (route à caractère d'avenue). L'ensemble du réseau compris entre ces deux axes appartient au réseau de quartier. Ces rues se caractérisent par un tissu bâti ancien et des façades mitoyennes dans deux secteurs emblématiques constituant les noyaux historiques du bourg.

L'accès se fait principalement par la Rue du Borgeaud et la Grand-Rue. La Rue de la Gare constitue néanmoins un accès important, en particulier pour les piétons, reliant le Vieux-Bourg et le nouveau quartier d'Eikenøtt à la gare CFF.

Au niveau des aménagements, le périmètre du projet se caractérise par l'existence de trottoirs composés d'un simple marquage jaune ou possédant un gabarit insuffisant pour assurer le confort des piétons. Les parcelles privées jouxtant la chaussée du domaine public sont dévolues principalement au stationnement. Ces caractéristiques font que l'aspect routier prédomine sur l'ensemble du périmètre, ne favorisant donc pas la mobilité douce et l'accueil de la population.



- (1) Grand-Rue ouest : absence de trottoir et stationnement perpendiculaire au domaine public
(2) Carrefour ch. du Molard/rue du Borgeaud : stationnement empêchant la libre circulation des piétons hors chaussée
(3) Bâtiment administratif : stationnement occupant tout l'espace public

Les réseaux souterrains ont atteint leur durée de vie et nécessitent un renouvellement complet sur l'entier du projet. Rappelons la mésaventure vécue par environ 210 habitants lors des fuites successives de 2018 intervenues sur le réseau de distribution de l'eau potable pour lesquelles un préavis d'urgence a été déposé auprès du Conseil communal⁴. De plus, un collecteur unitaire pour l'assainissement subsiste, rendant le réseau non conforme, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet du réaménagement du Vieux-Bourg intègre deux objectifs majeurs, soit l'aménagement de l'espace urbain et le renouvellement des réseaux communaux.

Le premier s'articule autour de trois principes généraux d'aménagement (zone de rencontre, zone 30 et zone de détente) permettant de répondre favorablement aux objectifs fixés par le préavis d'étude de 2014. Pour rappel, ceux-ci étaient d'offrir des aménagements adaptés aux besoins de tous les usagers, notamment en octroyant aux piétons et aux cycles des itinéraires sécurisés, attractifs et conviviaux. Le second répond aux cadres légaux et normatifs, mais également à la sécurité de la population en réalisant une réfection complète de la chaussée.

⁴ Préavis 53/2018 "Crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura".

1. Réaménagements de surface

L'amélioration de la sécurité piétonne se fait via la réalisation de trottoirs de 1.50 m de chaque côté de la chaussée, laissant un gabarit routier variant de 3.85 à 4.50 m. Ces dimensions permettent le croisement vélo/voiture en tout temps et le croisement voiture/voiture avec le gabarit maximal pour une vitesse de 30km/h. Les autres cas de croisement sont permis grâce à la mise en place de bordures franchissables en délimitation des trottoirs.

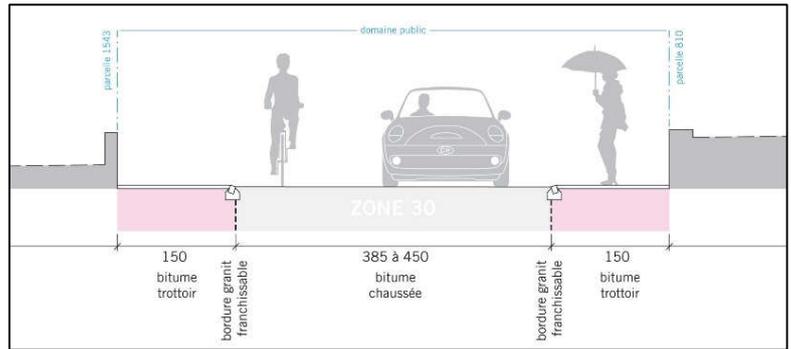


Figure 2 : principe général de circulation

Le régime de vitesse actuel (zone 30) est maintenu, hormis le long de l'itinéraire de liaison piétonne reliant le quartier d'Eikenøtt à la gare de Gland. En effet, dans le but d'offrir un parcours favorisant les piétons et la mobilité douce, une zone de rencontre (zone 20) partant de l'Allée du Communet (Chemin du Molard) et passant par la Rue du Nord jusqu'au carrefour de la Rue de la Gare/Grand-Rue est prévue. Cette zone possédera des portes d'entrée avec une surélévation verticale de 4 cm permettant de réduire la vitesse des véhicules et ainsi offrir la priorité aux piétons, comme stipulé dans l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre. De plus, des incrustations au sol compléteront le revêtement bitumineux de l'ensemble de ladite zone 20, afin d'accroître sa lisibilité par les automobilistes.

Ces aménagements seront agrémentés de deux places et de deux placettes ayant l'objectif d'ouvrir l'espace urbain tout en améliorant la convivialité des lieux. En outre, ces lieux sont porteurs des identités de "bourg" et de "commerces" du périmètre, renforçant ainsi l'appropriation de l'espace public. Les places se démarquent par leur finition faite de dalles en béton, par la mise en place de mobiliers urbains et par une arborisation offrant des endroits ombragés. Elles sont les suivantes :

1. **Devant le bâtiment administratif** : Un changement de l'occupation de l'espace est proposé, avec un stationnement regroupé à l'est de la place et le dégagement de l'espace à l'ouest à caractère piétonnier. Un accès voitures devra être maintenu à l'ouest afin de préserver le stationnement du personnel communal à l'arrière de l'immeuble. La différence de niveau entre la Rue de la Gare et la place est reprise sous la forme de quelques marches, structurant ainsi l'espace de manière contemporaine. Pour ce faire, le mur actuel sera démoli.
2. **Café du Rallye** : une place est réalisée dans le but d'accueillir une terrasse estivale et permettre le stationnement, à l'instar de la situation actuelle lors des horaires de fermeture du café ou lors des périodes restantes de l'année.
3. **Les placettes** seront situées au carrefour de la Rue du Borgeaud/Rue du Jura et celui formé du Chemin de la Pique et de la Grand-Rue. L'aménagement type est un revêtement en béton avec installation de bancs et d'un point d'eau à l'abri du soleil permettant le repos et la détente aux promeneurs.

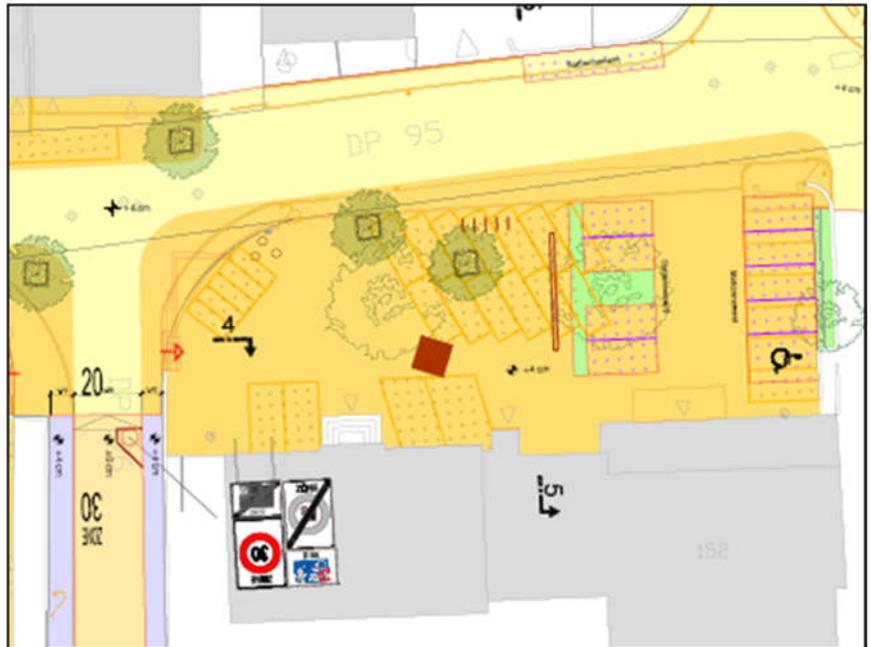
Précisons que le projet a été modifié de manière conséquente par suite des discussions avec les riverains et que sa version définitive ne possède plus d'impact sur le stationnement privé et ne prévoit plus d'aménagement sur la Rue du Jura, qui restera identique à sa situation actuelle.

Néanmoins, les zones bleues se situant sur le domaine public voient leur nombre diminué de 20 places de stationnement, ce qui représente une baisse d'un peu plus de 25%. Les principales places supprimées sont au nord de la Rue du Jura et sur la place de la Maison de commune.

Le premier site voit la réalisation d'un îlot central clarifiant le sens de circulation des véhicules motorisés et augmentant la sécurité piétonne, notamment des élèves provenant d'Eikenøtt et se rendant au collège des Perrerets. Le second voit une redistribution des places de parc afin de valoriser le Bâtiment administratif et offrir un lieu d'accueil et de bien-être à la population par la création d'une place publique.



(1)



(2)

(1) Rue du Jura : remaniement du stationnement afin de créer des places de dépose minute et élargir les trottoirs pour la sécurité des écoliers

(2) Bâtiment administratif : amélioration de l'attractivité des lieux par la réalisation d'un espace public dédié à la détente

Cette situation est largement compensée par les deux parkings situés sous le bâtiment administratif, le long de la rue de la Gare offrant 32 places de parc, ce qui en réalité exprime une augmentation du stationnement de 12 places, soit plus de 15% de hausse par rapport au début de l'étude réalisée en 2014.

Lieux	Places existantes en 2014	Places ajoutées en 2015	Places projetées (fin des travaux)	Bilan
Grand-Rue	32	-	20	- 12
Rue du Borgeaud	17	-	11	- 6
Rue du Jura	19	-	14	- 5
Chemin du Molard	5	-	8	+ 3
Chemin de la Pique	-	-	-	-
Rue du Nord	-	-	-	-
Rue de la Gare	-	32	32	+0
TOTAL	73	32	85	-20

Tableau 1 : récapitulatif de l'évolution des places de parc

Lors de manifestations, la mise à disposition du domaine public est possible et/ou des solutions de parcage seront fournies par le Service de la population.

2. Réfection des réseaux

Les réseaux communaux se composent de l'assainissement, de l'eau potable et de l'éclairage public. L'ensemble des énergies et des fluides sera remplacé en ayant pour stratégie d'intégrer la batterie des tubes du réseau électrique sous les trottoirs, d'avoir une fouille commune pour le réseau d'eau potable et du gaz, puis d'avoir le réseau d'assainissement et le chauffage à distance sous les voies de circulation. Pour ce faire, des discussions et accords sont réalisés avec les différents propriétaires (SEIC, Swisscom, thermorésô).

Concrètement, le réseau des eaux claires et eaux usées se voit doté d'une mise en séparatif et d'un remplacement des canalisations sous-dimensionnées afin de répondre au développement immobilier du secteur. En parallèle, les branchements privés seront contrôlés jusqu'à l'intérieur des bâtiments et des prises de contact avec les propriétaires seront faites, afin qu'ils puissent réaliser les travaux de mise en conformité tout en bénéficiant des conditions et conseils de l'équipe de projet. Finalement, l'ensemble des équipements collectifs sera conforme à la norme SIA 190 "Canalisations".

Le réseau d'eau potable sera entièrement renouvelé et homogénéisé par la mise en place de tubes en fonte ductile. Ce choix de matériau découle de la stratégie de renouvellement et développement du réseau d'eau potable établis dans le futur Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) en cours de rédaction. Ce document recommande la fonte ductile pour les zones urbaines et le polyéthylène (PE) pour les zones rurales ou semi-rurales. Précisons que les concessions privées sont toujours en PE. En conséquence, le projet tient compte d'ores et déjà de l'évolution technologique du domaine.

En ce qui concerne l'éclairage public, le "Vieux-Bourg" se dote d'une nouvelle identité nocturne et diurne. Le projet de mise en lumière accompagne étroitement les aménagements urbains en prévoyant la rénovation complète du parc en leds et en lumière blanche de qualité, puis avec la création d'ambiance par la mise en valeur du mobilier urbain ponctuel (fontaines, places et placettes) ainsi que l'espace-rue. La scénographie générale abaisse la hauteur des candélabres à 5 ou 6 m, à l'exception de la partie ouest de la Rue du Borgeaud qui garde son caractère d'avenue large. La zone de rencontre aura des températures de couleur blanche chaude (légèrement ambrée) avec des lanternes spécifiques en lien avec le caractère villageois et patrimonial des bâtiments. Le reste des rues possédera une température de couleur blanche neutre avec du matériel similaire au reste du territoire glandois.

Pour terminer, les réseaux tiers procéderont au développement et à l'entretien général de leurs canalisations sur l'entier du périmètre du projet. Selon les conventions régissant l'occupation du sous-sol du domaine public, ils déplaceront aussi leurs conduites en cas de conflit avec les réseaux communaux ou avec les aménagements extérieurs. Le but est de garantir la bonne exploitation de l'ensemble des réseaux à la fin des travaux.

PROCÉDURES

Le projet s'est voulu participatif, d'une part par la présentation publique du projet à trois reprises et par une consultation de l'ensemble des propriétaires des 20 parcelles foncièrement impactées par le projet initial. Il en résulte, une modification conséquente et un abandon des emprises sur quasi la totalité du projet.

Afin de pallier le manque de gabarit, la zone de rencontre (zone 20) a été adaptée. D'autres part, la mutualisation des places de parcs privés à la rue du Jura a été abandonnée. Cependant, le projet définitif, faisant office du présent préavis, possède encore des emprises sur 3 parcelles privées.

On parle des parcelles n^{os} 255, 257 et 259 se situant à la Rue du Borgeaud. Ces servitudes permettent le maintien des places de stationnement le long du domaine public DP 89 et la création d'un trottoir permettant la liaison piétonne entre le Café du Rallye et la Rue du Jura. De plus, les accords avec les propriétaires de la parcelle n^o 255 permettent la concrétisation de la placette située au carrefour Rue du Jura/Rue du Borgeaud.



(1)



(2)

(1) En rouge : servitude de passage à pieds proche des commerces. En vert : servitude de place publique permettant l'accueil de la population

(2) En jaune : servitude de passage à pieds permettant le maintien du stationnement joutant les parcelles

Outre les procédures liées au droit foncier, les aménagements routiers projetés ont été soumis aux Services cantonaux pour examen préalable, selon la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), et ont été préavisés favorablement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LR), de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Loi sur la protection des eaux contre la pollution du 10 septembre 1974 (LPEP), la Loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE), du Code rural et foncier du 7 décembre 1987 et de la Loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974, le projet a été soumis à l'enquête publique du 28 août au 28 septembre 2020 et a soulevé un vingtaine d'oppositions. Celles-ci seront traitées ultérieurement via un préavis de levée des oppositions, permettant ainsi d'entamer au plus vite la phase "projet d'exécution" pour les réseaux.

Enfin, le projet implique l'homologation des zones à régimes modérés, en l'occurrence la zone 30 sur l'entier du périmètre du projet et la zone de rencontre allant du quartier d'Eikenøtt jusqu'au Bâtiment administratif. Notons que les modifications des aménagements de la zone 30 actuelle font que celle-ci devra à nouveau être validée par les Instances cantonales. Par conséquent, à la fin des travaux, des contrôles de vitesse devront être effectués dans lesdites zones, afin de vérifier leur efficacité.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Projet phare de l'Exécutif et de l'Administration, il est nommé comme représentant du thème **"pour réunir et grandir, des lieux publics et des espaces"** par la volonté de transformer ces lieux en espaces conviviaux et une revisite du mobilier urbain.

Le réaménagement du Vieux-Bourg participe à la réalisation aussi des thèmes **"pour honorer les générations à venir, le respect de leur environnement"** et **"une présence commerciale diversifiée et pérenne"** par le biais de la modification de la zone 30 et la création d'une zone de rencontre étendue ainsi que la création d'itinéraires piétonniers sécurisés permettant d'atteindre aisément l'ensemble des commerces. Pour finir, l'attractivité générée par les aménagements urbains bénéficient tant à la population qu'aux commerçants.

PLANNING

L'enquête publique a débuté le 28 août et s'est achevée le 28 septembre 2020. Le traitement des oppositions se fera en parallèle des phases "appel d'offres" et "projet d'exécution" afin de ne pas préteriter le planning intentionnel.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal dans sa séance du 12 novembre prochain, l'appel d'offres pour les prestations relatives à l'exécution sera rédigé et l'adjudication des travaux interviendra dans le courant de l'été 2021.

Les travaux seront quant à eux d'une durée approximative de 36 mois et débuteront dès la fin du mois d'août 2021. Le début des travaux consistera à la rénovation par étapes des différents réseaux souterrains. Il n'y a actuellement pas lieu d'imaginer du retard sur la date prévue, sachant que le délai de réalisation laisse le temps de traiter les éventuelles oppositions restantes sur les aménagements de surface et/ou afin de trouver les derniers consensus avec les riverains impactés par le projet.

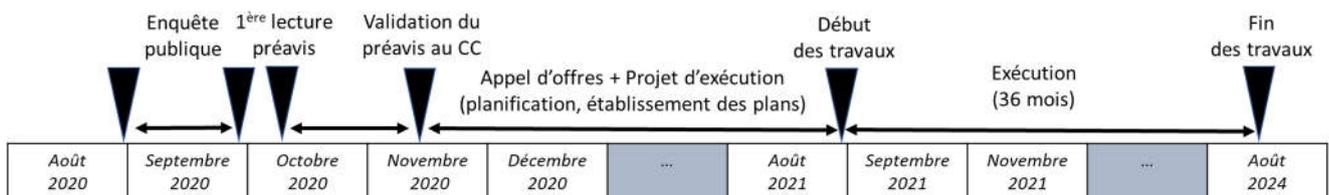


Figure 3: frise chronologique du projet

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent préavis concerne la phase 5 (réalisation) des prestations d'ingénieur définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux basé sur une estimation sommaire (+/- 15%), établie par le bureau SD ingénierie Lausanne SA.

De plus, ces travaux d'envergure sont prévus dans un quartier identifié comme essentiel pour l'image de la Ville de Gland. Les commerçants sont fragilisés par les mesures sanitaires et la situation économique imprévisible. Ils expriment déjà des craintes en ce qui concerne l'impact des travaux. Il existe un besoin de maintenir la continuité de l'activité commerciale pour assurer le succès du projet de réaménagement dans sa totalité. Afin de réduire l'impact négatif sur le tissu économique du Vieux-Bourg il serait certainement souhaitable de compléter le budget du projet par une somme destinée directement aux commerçants qui seront affectés par les travaux. La Municipalité de Gland est donc favorable à une aide aux commerçants qui pourrait prendre la forme d'opérations promotionnelles, de campagnes d'informations, de signalisation, d'animations commerciales et/ou d'aides financières directes. Le type d'actions de promotion économique et le système de répartition entre les commerçants reste à définir.

Sur la base des plans du chantier et du registre des entreprises de Région de Nyon, il a été identifié des commerces dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration et des services aux particuliers répartis en 11 zones, qui seront directement affectés par les travaux. Cela représente 34 commerces actifs identifiés à ce jour. Le nombre exact de commerçants concernés sera à revoir au moment du lancement des travaux, prévu en août 2021.

L'enveloppe des aides aux commerçants du périmètre du Vieux-Bourg proposée par la Municipalité est de CHF 400'000.-. Ce montant a été estimé en fonction du nombre de commerces impactés et de la durée des travaux, en comparaison d'autres projets similaires récents.

Ainsi, le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil	12'235'000.-
Travaux d'appareillage eau sous pression	650'000.-
Marquage et signalisation	130'000.-
Mise en lumière (éclairage public)	490'000.-
Mobiliers urbains	190'000.-
Arborisation et végétalisation	135'000.-
Honoraires étude et direction des travaux	450'000.-
Honoraires urbaniste	55'000.-
Honoraires éclairagiste	35'000.-
Honoraires géomètre	75'000.-
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	100'000.-
Etat des lieux des constructions environnantes	100'000.-
Pourcentage culturel	150'000.-
Aide aux commerçants	371'000.-
Divers et imprévus (env. 5%)	740'000.-
Montant total HT	15'906'000.-
T.V.A. 7,7 % arrondi à	1'224'000.-
Montant total TTC	17'130'000.-

Le coût des travaux de génie civil se répartit en fonction du type de réseau assaini. Les honoraires étude et direction des travaux, les honoraires géomètre, les travaux géométriques, l'abornement, la mise à jour, l'état des lieux et les divers et imprévus représentent les coûts généraux du projet et sont également répartis en fonction des travaux de génie civil.

Les travaux d'appareillage eau sous pression sont spécifiques au secteur de l'eau (810), tandis que le marquage et la signalisation, le mobilier urbain, les honoraires de l'urbaniste sont propres au secteur des routes (430).

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des coûts du projet entre les secteurs comptables 460 "Egouts et épuration" et 810 "Eau", pour lequel la TVA est récupérable et les autres postes de dépenses, pour lesquels la TVA n'est pas récupérable.

<i>Secteur comptable</i> <i>Types de coûts</i>	Egouts et épuration (460)	Eau (810)	Autres	Total
Travaux GC	4'480'000.-	2'310'000.-	5'445'000.-	12'235'000.-
<i>Répartition par secteurs comptables</i>	36%	19%	45%	100%
<i>Coûts à répartir, hors GC (1)</i>	527'400.-	278'350.-	659'250.-	1'465'000.-
<i>Coûts spécifiques aux secteurs (2)</i>	-	650'000.-	1'556'000.-	2'206'000.-
Total HT	5'007'400.-	3'238'350.-	7'660'250.-	15'906'000.-
TVA 7.7%	385'500.-	249'500.-	589'000.-	1'224'000.-
Total TTC	5'392'900.-	3'487'850.-	8'249'250.-	17'130'000.-
TVA	récupérable	récupérable	non récupérable	
Total après recup. IP TVA	5'007'400.-	3'238'350.-	8'249'250.-	16'495'000.-

(1) Coûts à répartir (hors GC) : "honoraires étude et direction des travaux", "travaux géométriques, abornement, mise à jour", "divers et imprévus"

(2) Coûts spécifiques à certains secteurs : "travaux d'appareillage eau sous pression" (Eau), "marquage et signalisation" (Routes), mise en lumière (Eclairage public), "mobilier urbain" (Routes), "arborisation et végétalisation", "pourcentage culturel"

Le préavis ne tient pas compte des subventions possibles (l'ECA contribue aux frais d'étude et aux travaux sur le réseau d'eau potable à hauteur de 10 à 25%). La demande de subvention sera effectuée lors du projet définitif et le subventionnement aura lieu une fois les travaux exécutés.

En complément à ce préavis, les Services Industriels de Lausanne investiront également un montant proche de CHF 1'600'000.- TTC pour assainir leur conduite de distribution de gaz. La SEIC, également partie prenante au projet, investira un crédit de CHF 1'800'000.- TTC pour assurer le déplacement de l'ensemble de ses services.

FINANCEMENT

S'agissant de travaux relatifs aux secteurs 460 "Réseau d'égouts-épuration" et 810 "Eau" assujettis à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de CHF 16'495'000.-.

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 16'495'000.- aux conditions les plus favorables. Ce montant représente la différence entre le montant total du préavis de CHF 17'130'000.- et la TVA à récupérer de CHF 635'000.- (arrondi).

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.0%, les charges financières s'élèveront la première année à CHF 164'950.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifiée par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Le montant de CHF 14'597'000.- dévolu aux travaux de génie civil, les travaux d'appareillage eau sous pression, la mise en lumière et les divers et imprévus (montant TTC moins la TVA à récupérer) sera amorti sur une période de trente ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Cela représente un montant annuel de CHF 486'600.-.

Le montant de CHF 1'498'000.- utilisé pour les autres postes de dépenses, à savoir le marquage et signalisation, les mobiliers urbains, l'arborisation et la végétalisation, les honoraires divers, les travaux géométriques, le pourcentage culturel ainsi que l'aide aux commerçants sera, quant à lui, amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Cela représente un montant annuel total de CHF 153'800.-.

La charge d'amortissement totale sera donc de CHF 640'400.- pour une année complète.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'amortir les coûts de l'éclairage public LED par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 107'700.- (soit une estimation de CHF 100'000.- + TVA, arrondi) dans le fonds de réserve "Efficacités énergétiques" (compte 9281.04) via le compte 822.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif".

En outre, la Municipalité propose d'amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 145'400.- (soit

CHF 135'000.- + TVA, arrondi) dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif".

La charge d'amortissement annuelle serait prioritairement débitée des comptes 822.3329.00 et 823.3329.00 les premières années. Par la suite, les amortissements relatifs aux égouts seront comptabilisés au débit du compte 460.3311.00 "Amortissements du patrimoine administratif", les amortissements relatifs à l'eau seront comptabilisés au débit du compte 810.3329.00 " Amortissements du service des eaux" et le reste sera amorti et comptabilisé dans le compte 230.3311.00 "Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil".

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

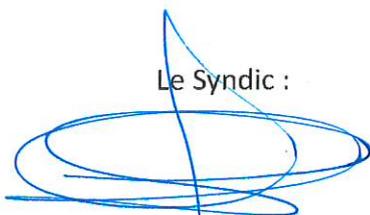
Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg - réaménagement (espace public + sous-sol) ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 17'130'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 16'495'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Cretegnny



Le Secrétaire :



J. Niklaus

ANNEXE I - Préavis n° 81

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG - BÂTIMENT ADMINISTRATIF

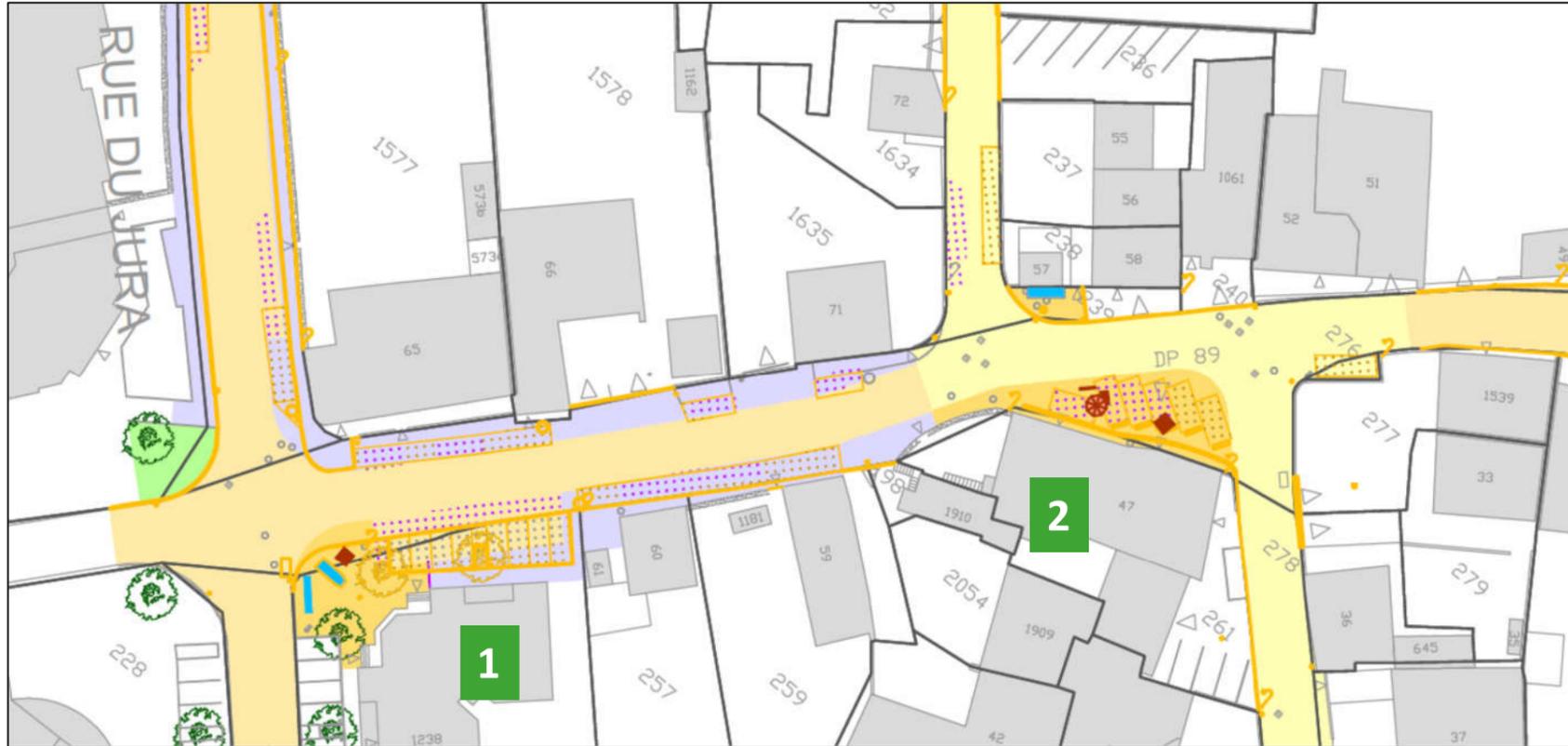


- Création d'une place publique avec mise en valeur du bâtiment
- Ouverture de la place pour son intégration dans la zone 20
- Remaniement des places de parc
- Projection au centre de la place de gobos à motifs lumineux abstraits en écho aux incrustations en béton dans la chaussée
- Mise en valeur architecturale de l'édifice communal par des lanternes en applique
- Luminaires fixés sur le bâti = limitation d'implantation de mâts



ANNEXE II - Préavis n° 81

RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-BOURG - RUE DU BORGEAUD

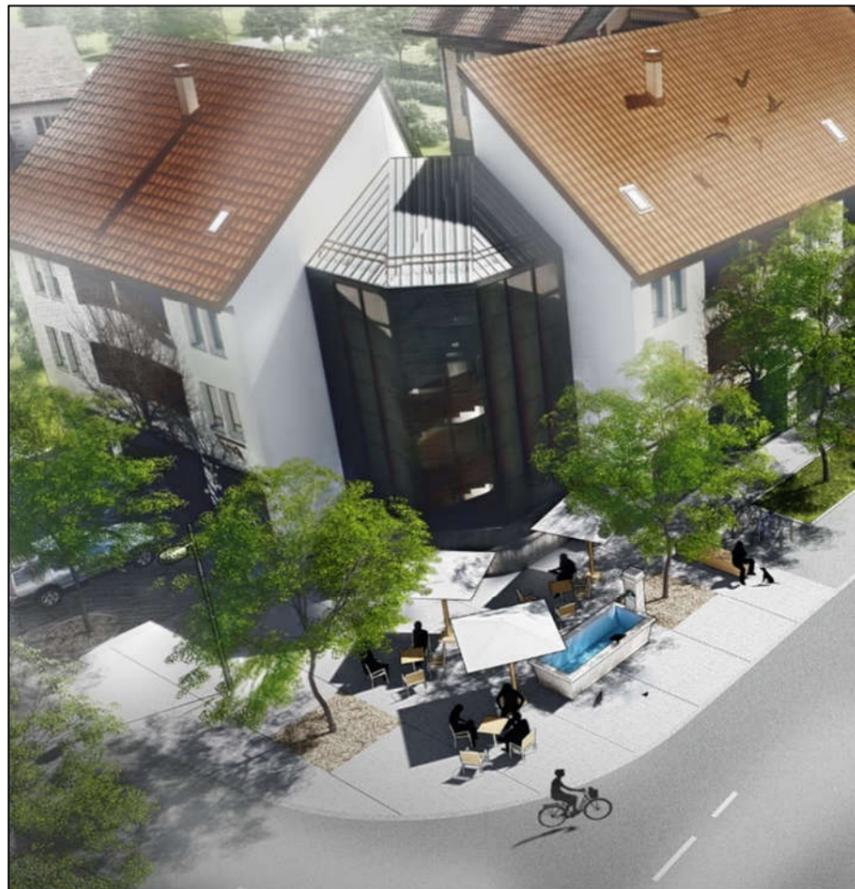


1. CARREFOUR JURA-BORGEAUD

- Création d'une place publique renforçant le caractère commercial de la parcelle
- Remaniement des places de parc pour créer un passage public à pieds proche des commerces
- Accès piétons facilité par la création de trottoirs avec emprises sur le domaine privé

2. CAFE DU RALLYE

- Terrasse éphémère lors des périodes estivales et heures d'ouverture (places de parc).
- Zone 20 donnant la priorité aux piétons.



Crédit d'investissement

Préavis n° : 81/2020 Montant : CHF (TTC) 17'130'000.00

TVA récupérable CHF : 635'000.00 CHF (TTC) 16'495'000.00

Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux bourg - réaménagement (espace public + sous-sol).

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.0% par an :				164'950.00
- Amortissement linéaire sur 10 ans selon préavis :				153'800.00
- Amortissement linéaire sur 30 ans selon préavis :				486'600.00
Total annuel des charges				805'350.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour				0.00
Endettement à ce jour	31.12.2018	31.12.2019	09.09.2020	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'192'227.48	2'925'732.14	421'994.69	
Passifs transitoires	10'390'789.07	8'551'217.28	3'701'639.31	
Emprunts à court et long terme	57'155'000.00	56'595'000.00	57'565'000.00	
Total endettement au bilan	69'738'016.55	68'071'949.42	61'688'634.00	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier)			57'812'215.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-27'401'324.20	
Total engagements hors bilan			30'410'891.54	
Total endettement brut			92'099'525.54	
Disponibilités de la bourse à ce jour			9'284'416.61	
Placements du patrimoine financier à ce jour			7'012'405.00	
Prêts et capitaux de dotation (titres et papiers valeur)			1'245'650.00	
Solde disponible à ce jour			53'442'946.07	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n°563 et des deux bâtiments qui y sont érigés (WWF).			17'044'000.00	
Préavis municipal n°79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron "nord".			2'280'700.00	
Préavis municipal n°80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans .			436'000.00	
Préavis municipal n°82 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc.			110'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			19'870'700.00	
				17'077'246.07